

**ADDRESS BIDS TO/ ADRESSER LES
SOUSSIONS À:**

a/d Sarah Ahmed,
Agent des Marché Sénior
Services Partagé Canada
180 rue Kent | 13ieme étage
Ottawa, Ontario, Canada, K1P 0B6

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a Security Requirement.

**Issuing Office – Bureau de distribution
SSC | SPC**

Procurement and Vendor Relationships |
Achats et relations avec les fournisseurs
180 Kent Street | 180, rue Kent
Ottawa, Ontario
K1P 0B6

Title – Sujet Système de communication par reconnaissance vocale (CRV) Volet 1, Volet 2 et Volet 3, pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	
Solicitation No. – N° de l'invitation R1000337582, R1000337606, R1000337607	Amendment No. – N° de modif. 001
Client Reference No. – N° référence du client 17-61617-0, 17-61618-0, 17-61619-0	Date 15 janvier 2018
File No. – N° de dossier 17-61617-0, 17-61618-0, 17-61619-0	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 pm EDT on – le January 31, 2018	Time Zone Fuseau horaire
D.D.P (Delivery Duty Paid) Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address INQUIRIES to : - Adresser toutes questions à: Sarah Ahmed	Buyer Id – Id de l'acheteur C31
Telephone No. – N° de téléphone : 613-240-3126	FAX No. – N° de FAX 613-960-6007
Email : Sarah.Ahmed@canada.ca	
Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein	

Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)
Signature
Date



MODIFICATION # 001 A LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

Le but de cette modification est de:

1) Revise l'article 7.3 Exigence en matière de sécurité;

1) A l'article 7.3 Exigence en matière de sécurité

SUPPRIMER:

7.3 Exigence en matière de sécurité

- a. L'exigence de sécurité suivante (Annexe C - LVERS et clauses connexes) s'applique et fait partie du contrat:
 - i. L'entrepreneur et / ou ses employés doivent TOUS maintenir un STATUT DE FIABILITÉ valide, accordé par le Canada et approuvé par Services Partagés Canada.
 - ii. L'entrepreneur et / ou ses employés NE DOIVENT PAS retirer des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et / ou CLASSIFIÉS du (des) lieu (s) de travail identifié (s).
 - iii. L'entrepreneur et / ou ses employés NE DOIVENT PAS utiliser ses systèmes de TI pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et / ou CLASSIFIÉS.
 - iv. Les contrats de sous-traitance qui contiennent des exigences de sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de Services Partagés Canada.
 - v. L'entrepreneur et ses employés doivent se conformer aux dispositions de:
 - a) Justice Canada - Loi sur la protection de l'information (dernière édition);
 - b) Le manuel sur la sécurité industrielle (dernière édition).

INSÉRER :

7.3 Exigence en matière de sécurité

- a. L'exigence de sécurité suivante (Annexe C - LVERS et clauses connexes) s'applique et fait partie du contrat:
 - i. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
 - ii. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC de TPSGC, ces derniers NE peuvent AVOIR ACCÈS aux renseignements et/ou biens de nature délicate (PROTÉGÉS); de plus, ils NE peuvent PAS PÉNÉTRER sur les lieux où ces renseignements ou biens sont entreposés sans une escorte.

Solicitation No. - N° de l'invitation
R1000337582, R1000337606, R1000337607
Client Ref. No. - N° de réf. du client
17-61617-0, 17-61618-0, 17-61619-0

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
17-61617-0, 17-61618-0, 17-61619-0

Buyer ID - Id de l'acheteur
C31

- iii. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés ; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- iv. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- v. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe _____ ;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

**TOUTS LES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À CETTE DEMANDE DE
SOUMISSIONS, DEMEURE INCHANGÉ**